

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

Présents (20) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL

Absents ayant donné pouvoir (1) : Danielle JOLLAND (procuration à Sylvie ROUVIER)

Absents (2) : Isabelle VATANT (excusée), Maud SARMEO

La séance est ouverte à 19h33 et le quorum constaté.

Florent FAUCHERY est désigné secrétaire de séance, assisté par Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025/05 : Approbation du compte de gestion
--

Olivier ROCHAS rappelle que le compte de gestion établi par la Trésorerie de Valence Agglo, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2024 du même budget.

Ces résultats se déclinent comme suit :

Résultat 2024 section de fonctionnement	306 188,12 €
Résultat 2024 section d'investissement	- 158 742,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2024, dressé par le trésorier.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/06 : Adoption du compte administratif 2024

Olivier ROCHAS rappelle que le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune. Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Olivier ROCHAS expose la synthèse des résultats de l'exercice 2024.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES 2024	542 206,78 €	2 292 490,27 €	2 834 697,05 €
DEPENSES 2024	700 949,23 €	1 986 302,15 €	2 687 251,38 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	-158 742,45 €	306 188,12 €	147 445,67 €
RESULTAT REPORTE DE 2023	421 759,68 €	150 000,00 €	
SOLDE D'EXECUTION / RESULTAT DE CLOTURE 2024	263 017,23 €	456 188,12 €	
RESTE A REALISER 2024			
RECETTES 2024	160 123,00 €		
DEPENSES 2024	630 022,00 €		

RESULTAT CUMULE 2024 (REPORT N-1 + RAR)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	1 124 089,46 €	2 442 490,27 €	3 566 579,73 €
DEPENSES	1 330 971,23 €	1 986 302,15 €	3 317 273,38 €

Résultats de la section de fonctionnement

Catégories de dépenses	Résultats 2024	%
Charges à caractère général	529 208,10 €	27,37 %
Charges de personnel	1 140 483,09 €	58,99 %
Autres charges de gestion courante	222 462,77 €	11,50 %
Atténuations de produit	3 001,00 €	0,16%
Charges financières	38 235,45 €	1,98 %
TOTAL dépenses réelles	1 933 390,41 €	100%

Catégories de recettes	Résultats 2024	%
Atténuations de charges	93 481,45 €	4 %
Produits des services	225 164,87 €	10 %
Impôts et taxes	1 586 741,00 €	69 %
Dotations, participations	248 003,61 €	11 %
Autres produits de gestion courante	120 975,48 €	5 %
Produits financiers et spécifiques	12276,36 €	1%
TOTAL recettes réelles	2 286 642,77 €	100 %

Résultats de la section d'investissement

Dépenses	Résultats 2024	RAR
Emprunt	96 044,99 €	
Attribution de compensations	60 921 €	
Non affectées	19851 €	323 485 €
050 – Mairie	16323,25 €	
062 – Divers bâtiments	67 159,48 €	225 000 €
068 – Groupe scolaire	29 352,37 €	12 500 €
074 – Salle des fêtes	3532,37 €	
075 – Aménagement village	31 767,93 €	29 380 €
080 – Voirie	278 885,94 €	9280 €
081 – Eglise	24 926,35 €	29 522 €
083 – Locaux services techniques	45 550,11 €	855 €
Total	674315,17 €	630 022 €

Recettes	Résultats 2024
Solde d'exécution	421 759,68 €
Dotations, fonds divers et réserves	347 322,13 €
Subventions d'investissement	121 711,59 €

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 représente 870 000 euros environ, ce qui représente environ 293 euros de dette par habitant.

Le conseil municipal, le maire ayant quitté la salle, et après en avoir délibéré :

- **DONNE** acte à l'ordonnateur de la présentation faite du compte administratif tel qu'il est annexé à la présente ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement ;
- **ARRETE** les résultats 2024.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	19
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/07 : Affectation des résultats 2024

Olivier ROCHAS expose les résultats dégagés au regard du compte administratif 2024

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	542 206,78 €	2 292 490,27 €
Dépenses	700 949,23 €	1 986 302,15 €
= Résultat de l'exercice 2024	- 158 742,45 €	306 188,12 €
+ Résultat reporté de 2023	421 759,68 €	150 000 €
= Solde d'exécution / Résultat de clôture	263 017,23 €	456 188,12 €
+ Restes à réaliser		
Recettes	160 123 €	
Dépenses	630 022 €	
Soit la possibilité d'affecter en fonctionnement	456 188,12 €	
Affectation en réserves R1068 en investissement	306 188,12 €	
Report en fonctionnement R 002	150 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de l'affectation des résultats telle qu'elle est annexée à la présente et selon la répartition suivante :
 - 150 000 euros en section de fonctionnement
 - 306 188,12 euros en section d'investissement

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/08 : Vote des subventions aux associations pour 2025

Joseph PERROUD présente les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Subventions 2025		
ASSOCIATIONS	Subvention attribuée	Subvention exceptionnelle attribuée
Anciens combattants	150,00 €	
A.S. Collège M. RIVIER	300,00 €	
AZUL		1 382,00 €
Batuk Adik		600,00 €
Cantine scolaire	8 641,00 €	
Club des chênes	350,00 €	300,00 €
Comité des fêtes de Beaumont-lès-Valence	350,00 €	
Essentiel Créa Prod	500,00 €	500,00 €
Médiathèque		800,00 €
MJC		2 500,00 €
Jardins partagés	125,00 €	
Jumelage	1 300,00 €	3 400,00 €
POULP		600,00 €
RCM		1 000,00 €
RUNNING MONTMEYRAN		2 000,00 €
UCMV		3 000,00 €
USM		4 000,00 €
Total	11 716,00 €	20 082,00 €
	31 798,00 €	

Joseph PERROUD précise que l'APPEL, l'Amicale laïque et DAV (qui fait une pause cette année dans son activité) n'ont pas sollicité de subvention cette année.

Florent FAUCHERY souligne également que le TCM ne bénéficie pas de subvention. Joseph PERROUD répond que la demande du TCM portait sur la création d'un 4^{ème} court qui a été abandonné lors des arbitrages budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions telles qu'elles sont annexées à la présente et de les affecter comme suit :
 - o 31 798 euros affectés au compte 65748

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/09 : Vote des taux d'imposition 2025

Olivier ROCHAS expose que depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la commune sont constituées :

- de la taxe d'habitation réduite aux résidences secondaires et logements vacants,
- de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il est à noter en 2025 une inflation des bases de l'ordre de 1,6 % (moyenne pondérée).

Au regard de cette inflation, il est proposé le maintien des taux. Avec le maintien des taux, la recette pour la commune avec la prise en compte de cette inflation est évaluée à 1 412 000 euros (+ 23 863 euros).

Laurent TERRAIL souhaite connaître le détail de recettes par type d'impôt.

Simon TERRAIL présente les recettes prévisionnelles :

- Taxe sur le foncier bâti : 1 291 750 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 90 782 €
- Taxe d'habitation : 25 512 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de maintenir les taux existants :
 - Taux de la taxe sur le foncier bâti : 31,56 %
 - Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 50,83 %
 - Taux de la taxe d'habitation : 9,73%

DELIBERATION N°2025/10 : BUDGET PRIMITIF 2025

Olivier ROCHAS rappelle que le budget communal est composé de 2 parties :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

Chaque section est divisée en dépenses et recettes, puis par grandes catégories de dépenses ou recettes appelées « chapitres », puis par catégories plus précises appelées « articles ». Il doit y avoir autant de recettes que de dépenses dans chaque section : on dit alors que le budget est à l'équilibre.

Le budget est à l'équilibre avec 3 773 155,59 euros en dépenses et en recettes.

- En section de fonctionnement, il est proposé 2 412 432 euros en dépenses et en recettes.
- En section d'investissement, il est proposé 1 360 723,59 euros en dépenses et en recettes

Présentation section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, le CCAS, les intérêts des emprunts à payer ...

Dépenses fonctionnement			%
011	Charges à caractère général	686 240,00 €	28 %
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 175 303,29 €	49 %
65	Autres charges de gestion courante	187 418,00 €	8 %
014	Atténuations de produits	49 150,00 €	2 %
Dépenses de gestion courante		2 097 612,10 €	87 %
66	Autres dépenses réelles	29 879,47 €	1 %
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 127 491,57 €	88 %
Dépenses d'ordre de fonctionnement		284 441,24 €	12 %
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 412 432,00 €	100,00%

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et diverses subventions, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (périscolaire, location des salles communales et immeubles communaux ...).

Recettes de fonctionnement			%
013	Atténuations de charges	85 000,00 €	4 %
70	Produits des services, du domaine et ventes	214 745,00 €	9 %
73	Impôts et taxes	1 583 195,00 €	70 %
74	Dotations, subventions et participations	271 292,00 €	12 %
75	Autres recettes de gestion courante	103 200 €	5 %
Total recettes de gestion courante		2 256 932,00 €	100 %
42	Opérations d'ordre	5 000,00 €	0 %
Total recettes de fonctionnement		2 261 932,00 €	100 %
002	Excédent reporté	150 000,00 €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 412 432,00 €	

Présentation section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent d'une part des dépenses dites obligatoires comme le remboursement du capital de l'emprunt (article 1641) ou ce que la commune doit chaque année à la communauté d'agglomération (article 2046). Les autres dépenses concernent plusieurs projets souhaités par la municipalité.

Tout d'abord les projets de 2024 qui ont fait l'objet de reste à réaliser (un total de 630 022 euros). Parmi les principaux :

- Mise en œuvre du Schéma Communal Défense Incendie (236 570 €)
- Rénovation et isolation de la toiture du foot (125 000 €)
- Rénovation et isolation de la toiture du tennis (75 000 €)
- Mise en place de colombariums (28 950 €)
- Aménagement des Points d'Apport Volontaire (17 750 €)

Parmi les nouveaux projets proposés (un total de 573 359 euros), on peut citer :

- Une enveloppe dédiée à l'achat de terrains et emplacements réservés (66500 €)
- La réalisation d'un mini-stade (60 000 €)
- La réfection de la voirie chemin de Ladevaux à l'issu des travaux d'assainissement (48 000 €)
- La mise en place de ventilateurs au plafond du groupe scolaire (30 000 €) et de voiles d'ombrage dans la cour de maternelle (13 000 €)
- Un budget consacré au rafraîchissement de la mairie (11 000 €)
- Le remplacement de la chaudière au foot (23 600 €)
- La création de boxes au sein du forum dédiés aux associations (26 360 €)
- La mise en place de tables d'orientation au coteau (18 000 €)
- L'aménagement des jardins du Guillaumont : cabanes + clôtures (12 104 €)
- La rénovation des ponts (12 000 €)

Dépenses investissement		Proposé
	Dépenses obligatoires	157 342,59 €
NA	Non affectées	441 285,00 €
050	Mairie	23 000,00 €
062	Divers bâtiments	333 660,00 €
068	Groupe scolaire	75 880,00 €
075	Aménagement village	176 594,00 €
080	Voirie	105 785,00 €
81	Eglise	36 322,00 €
083	Local services techniques	10 855,00 €
TOTAL		1 360 723,59 €

Les recettes de la section d'investissement appartiennent à 2 catégories :

- Les ressources propres constituées par le solde d'exécution d'investissement de l'année antérieure, une part d'affectation du solde de fonctionnement de l'année antérieure et le transfert depuis la section de fonctionnement, les recettes fiscales spécialement fléchées comme la taxe d'aménagement ou le fonds de compensation de la TVA ;
- Les subventions d'autres organismes : Etat, Département, Valence Romans Agglomération, CAF, SDED ...

Recettes investissement		Proposé
001	Solde exécution	263 017,23 €
021	Virement du fonctionnement	254 760,05 €
1068	Report fonctionnement	306 188,12 €
10222	FCTVA	42 268,00 €
10226	Taxe aménagement	28 000,00 €
280	Amortissements	29 681,19 €
13251	Neutralisation investissement	22 256,00 €
NA	Non affectées	189 403,00 €
050	Mairie	4 000,00 €
062	Divers bâtiments	119 600,00 €
068	Groupe scolaire	26 100,00 €
075	Aménagement village	75 450,00 €
TOTAL		1 360 723,59 €

Hélène BOULAS s'interroge sur certains écarts conséquents au niveau des dépenses de fonctionnement entre l'exercice 2024 et le budget 2025. Simon TERRAIL répond qu'il faut bien faire la différence entre les dépenses réalisées et les dépenses prévisionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le budget primitif 2025

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/11 : Demande de subvention à Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours pour le petit patrimoine non-protégé

Sylvie Rouvier expose que la commission extramunicipale « patrimoine » souhaite réaliser un sentier d'interprétation sur la butte de Montmeyran comprenant :

- 2 tables d'orientation (lecture de paysage) :
 - o 1 table à 180° située au-dessus du château d'eau pour avoir un point de vue de la Raye jusqu'à Montoisson, côté Valence.
 - o 1 table à 180° située au sommet, proche de la Vierge, pour avoir une vue de la Raye jusqu'à Montoisson, côté 3 bec.
- 4 panneaux A3 :
 - o 1 panneau présentant les Serres de Montmeyran ;
 - o 1 panneau présentant les chênes et conifères ;
 - o 1 panneau sur les pelouses sèches et la faune ;
 - o 1 panneau sur la molasse et l'histoire de la géologie.

Ce sentier d'interprétation éphémère a vu le jour lors de l'organisation des journées européennes du patrimoine de 2022 sur le thème du « patrimoine durable », avec la création 15 panneaux, un circuit à travers le coteau de Montmeyran et un livret-découverte de « Montmeyran et son coteau ». Le circuit ayant suscité beaucoup d'intérêt lors de cette journée, la commission extramunicipale a décidé par la suite de mettre en valeur ce patrimoine qui nous entoure de manière pérenne.

Un accompagnement financier de Valence Romans Agglo est possible via le fonds de concours pour le petit patrimoine non-protégé dont le conseil communautaire a adopté son règlement en date du 12 décembre 2024. Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Tables d'orientation (x2)	10 906,50 €	Communes	7 461,60 €	50%
Panneaux patrimoine (x4)	2420,80 €	VRA	7 461,60 €	50%
Pose et réglage des mobiliers	1595,90 €			
Total dépenses	14923,20 €	Total recettes	14923,20 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours pour le petit patrimoine non protégé ;

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/12 : Délégations au Maire

Amélie RAVEL rappelle que le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Ces délégations sont généralement votées en début de mandat, mais elles peuvent également intervenir au cours de celui-ci. Elles sont accordées au maire pour la durée de son mandat et entraînent le dessaisissement du conseil municipal qui ne peut plus exercer les compétences qu'il a confiées au Maire. Néanmoins, le conseil municipal peut à tout moment retirer partiellement ou totalement sa délégation.

Les domaines de compétence pouvant être délégués par le conseil municipal au Maire sont énoncés à l'article L.2122-22 du CGCT. Parmi ceux-ci la faculté « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ».

Cette délégation a bien été confié au Maire par le conseil municipal par délibération D200710-03 du 10 juillet 2020. Néanmoins, le conseil municipal n'a jamais défini, par la suite, les cas comme indiqué dans la délibération. Il convient donc de préciser les contours de cette délégation afin d'éviter tout contentieux juridique potentiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE**, pour la durée du mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante : *« Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Le conseil municipal autorise en conséquence le maire, de façon générale et permanente, à effectuer tous les actes de procédure, en demande comme en défense, devant toutes les juridictions, qu'elles soient d'ordre administratif, pénal, judiciaire. Le conseil municipal autorise le maire à se constituer partie civile devant toute juridiction y compris celle d'ordre professionnel ou auprès des organes disciplinaires de la Fonction Publique Territoriale. Cette délégation est valable en première instance, en appel et en cassation ;*

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/13 : Convention de servitudes avec ENEDIS

Laurent TERRAIL présente le projet de convention de servitudes envoyé par ENEDIS concernant les parcelles cadastrées YA8 et YA79.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de servitudes établie entre la Commune de MONTMEYRAN et ENEDIS relative aux parcelles cadastrées YA8 et YA79 annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	20
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

DELIBERATION N°2025/14 : Motion de soutien aux centres de santé sexuelle

Hélène BOULAS procède à la lecture de la motion relative à la fermeture annoncée de 7 centres de santé sexuelle du département (Pierrelatte, Hauterives, Saint Jean en Royans, Livron/Loriol, Valence Mélies, Die, Porte Les Valence), et à la diminution de 20 % des dotations des CSS restant par le Département de la Drome.

Le Département assure les activités de planification familiale et d'éducation familiale, qu'il peut gérer directement ou déléguer par convention à d'autres collectivités publiques ou à des organismes privés à but non lucratif.

Dans la Drôme, cette compétence est assurée en gestion directe ou en partenariat avec le Planning familial et les centres hospitaliers de Montélimar, Valence, Crest et hôpitaux Nord Drôme. Ce sont 18 centres implantés sur notre territoire qui accueillent tout public quels que soient l'âge et la situation familiale ou sociale.

Leurs missions en matière de prévention, d'accompagnement des violences pour promouvoir des rapports humains plus égaux, de prévention des violences relationnelles, des violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes sont essentielles (accès à la contraception, lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, vaccination contre les IST, accompagnement à l'IVG...).

Les équipes médicales et conseillères conjugales sont ouverts à tous (sans condition d'âge, ni d'autorisation parentale, avec ou sans sécurité sociale, seul, en couple, en groupe...) et accueillent plus particulièrement les jeunes. Ils assurent un accueil gratuit et confidentiel pour toute personne ayant besoin d'un accompagnement et de soutien.

La fermeture de certains centres et la réduction du nombre d'interventions vont mettre à mal toutes les actions mises en place depuis des années et réduire l'accès aux droits et aux soins en santé sexuelle des Drômoises et des Drômois.

Le conseil municipal de Montmeyran demande que le Département :

- maintienne les 7 Centres de Santé portés en direct par la collectivité ;
- poursuive son engagement auprès des associations qui assurent en partenariat les activités de planification familiale et d'éducation familiale ;
- garantisse un niveau d'intervention au moins équivalent à ce qui est déjà déployé à l'échelle du département ;
- assure à toutes les Drômoises et les Drômois un égal accès aux droits et aux soins en santé sexuelle notamment en milieu rural ;

Sébastien CARRE demande si ces fermetures relèvent d'une tendance nationale. Hélène BOULAS confirme que l'accès à l'IVG au niveau national est de plus en plus compliqué.

Laurent TERRAIL demande si d'autres communes mènent des actions. Hélène BOULAS répond que les communes de DIE, BOURG DE PEAGE, UPIE se sont mobilisées également sur cette question.

QUESTIONS DIVERSES

Olivier ROCHAS rappelle que la date du prochain conseil municipal est arrêtée au jeudi 22 mai avec une séance préparatoire le mardi 13 mai.

Catherine RISSOAN fait un compte rendu de la rencontre avec Madame SCHIMDT, gynécologue qui souhaite installer son activité sur la commune à partir du mois de novembre 2025.

La séance levée à 21h22.

Le Maire
Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance
Florent FAUCHERY

